

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-83

ARRETE DU MAIRE

RETRAIT DE DELEGATION DES FONCTIONS **D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL**

5.4 – Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2122-10 selon lequel le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil,

Vu l'arrêté n° AG-2026-14 en date du 20 mars 2026, concernant Monsieur Grégoire PACCOU,

Considérant le changement de poste de Monsieur Grégoire PACCOU,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est retirée, à compter du 1^{er} septembre 2026, à Monsieur Grégoire PACCOU, la délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etat Civil accordée par arrêté n° AG-2026-14 en date du 20 mars 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressé,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque,
- Transmis au Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Dunkerque.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 24 septembre 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT